



Ecole - Collège - Lycée

106 boulevard Charles de Gaulle
95110 Sannois

Sannois le 25 janvier 2020

Objet : Collecte de la taxe d'apprentissage

Madame, Monsieur,

En ce début d'année, nous vous adressons tous nos vœux de réussite pour votre entreprise et pour votre équipe.

Comme vous le savez la taxe d'apprentissage a pour but de financer le développement des formations technologiques et professionnelles.

Notre Dame est un établissement habilité à recevoir la taxe d'apprentissage pour un des enseignements qui y est dispensé : la préparation au baccalauréat sciences et technologiques de l'Industrie et du développement durable (Bac STI2D).

Notre Institution comprend aujourd'hui près de 1600 élèves et notre section STI2D est concernée par les équipements technologiques et professionnels relevant de la taxe d'apprentissage.

Nos très bons résultats au baccalauréat STI2D (100% de réussite pour la promotion 2019 et 98% de mentions) sont des gages de la qualité du travail mené par notre équipe pour aider à la réussite de tous nos élèves de cette série.

Nous avons besoin de votre soutien pour que notre série STI2D soit au même niveau d'année en année cette formation demandant des équipements qui évoluent sans cesse et indispensables pour nos élèves.

La législation oblige les entreprises à payer cette taxe, mais elle leur donne aussi la liberté d'en choisir le bénéficiaire et en faisant le choix de Notre Dame, vous aiderez nos élèves à réussir, c'est pour quoi nous nous permettons de vous solliciter.





Ecole - Collège - Lycée

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage évoluent dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel ». Ainsi, le versement de la taxe d'apprentissage s'effectue directement auprès des écoles par les entreprises avant le 28 février 2020.

Pour que votre versement nous soit affecté et que nous puissions vous remercier, vous devez nous adresser votre chèque avec le formulaire, ci-joint.

Au nom des élèves et des équipes pédagogiques, nous vous remercions vivement de l'aide que vous pourrez nous apporter et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur l'expression de notre considération.

Caroline Isoard

Chef d'établissement

Yves Fayol

Président de l'OGEC